

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

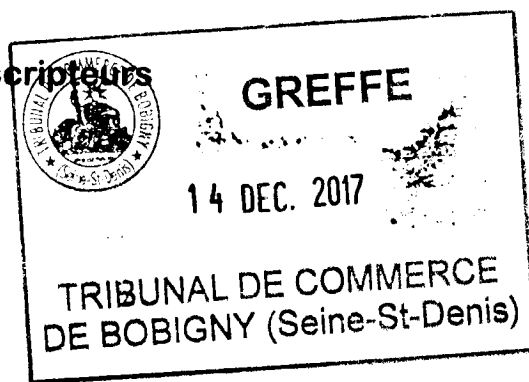
**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 11408
Numéro SIREN : 833 949 555
Nom ou dénomination : A.D.S. SAS

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2017 sous le numéro de dépôt 37392

12 - Liste des souscripteurs



Liste de souscripteurs d'actions

Noms, prénoms et adresse du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant des souscriptions
DA SILVA Agostinho 70 Rue de l'égalité 93260 LES LILAS Associé unique et Président	70	7000 Euros
TOTAL	70	7000 Euros

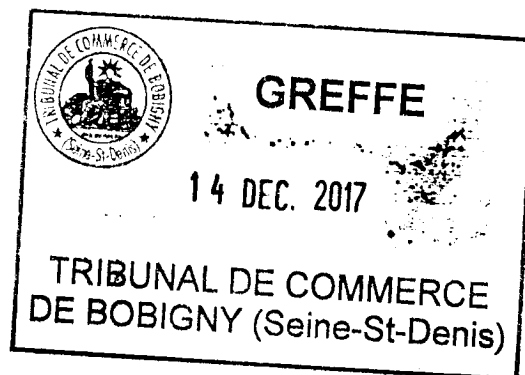
ADS SAS
70, Rue de l'égalité 93260 LES LILAS
S.A.S. au capital de 7.000 Euros - APE 4329 A - R.C.S. Bobigny en cours de création - Siret en cours de création



BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS

DADN 1439 IDX0 XXXXXXXXXXXX IDX1 0 FADN

DEPOT DE CAPITAL S.A.S.



CERTIFICAT

La BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, représentée par Monsieur Olivier REGARD agissant en qualité de Directeur de l'Agence.

VU la liste des actionnaires ⁽¹⁾ de la Société par Actions Simplifiée en formation dénommée A.D.S au capital de : 7000,00 € dont le Siège Social sera établi chez Monsieur DA SILVA Agostinho 70 rue de l'égalité 93260 Les Lilas.

CERTIFIE qu'il a été déposé à l'Agence de Vanves, au compte spécial bloqué numéro: 22483678992, la somme de : 3510 € représentant ⁽²⁾ :

- ☐ l'intégralité du capital social souscrit en numéraire.
ou
☒ la partie libérée du capital social souscrit en numéraire.

FAIT EN QUATRE EXEMPLAIRES ⁽³⁾

A VANVES, le 05 décembre 2017

le Directeur de L'Agence

Olivier REGARD

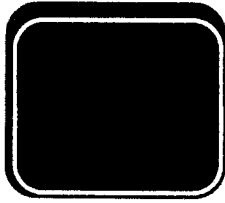


(1) L'Agence doit conserver une copie certifiée conforme de la liste des actionnaires comportant leur nom, prénom usuel et domicile, avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux,

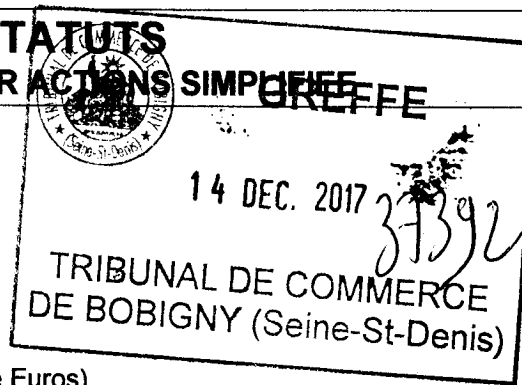
(2) Cocher la case concernée

(3) 1 exemplaire pour le Client, 2 exemplaires pour le Tribunal de Commerce, 1 exemplaire pour l'Agence.

AdS



STATUTS
SOCIÉTÉS PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE



La société : (dénomination sociale)

A.D.S. SAS

Société à responsabilité limitée :

Au capital de :

7.000 Euros (Sept Mille Euros)

Siège social :

chez Agostinho DA SILVA, 70 Rue de l'égalité – 93260 LES LILAS

Le soussigné :

M. Agostinho DA SILVA,

né le 27/09/1969 à Dornelas (Portugal), de nationalité française,

Demeurant 70 Rue de l'égalité – 93260 LES LILAS

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société par actions simplifiée (SAS) dont l'actionnaire unique est le Président.

Article 1er - Forme

La société est par actions simplifiée (SAS) et ne comporte qu'un associé unique.

La société est donc une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle)

Cette SASU est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les présents statuts.

Article 2 - Objet

La société a pour objet : Autres travaux d'isolation, Maçonnerie, Ravalement, Peinture.

Son code NAF / APE est le : 4329 A

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 - Dénomination

Sa dénomination sociale est :

A.D.S. SAS

Son sigle est :



Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « société par actions simplifiée » ou des initiales : « SAS » et de l'énonciation du capital social.

ADs

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé à l'adresse suivante :

chez Agostinho DA SILVA,
70 Rue de l'égalité
93260 LES LILAS

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 - Durée

La société a une durée de 99 années (quatre-vingt dix-neuf ans) à partir de son immatriculation au RCS, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Capital social et parts sociales

Le capital social est fixé à la somme de : 7.000 Euros (Sept Mille Euros),

Le capital est divisé de la manière suivante :

70 parts sociales égales d'un montant chacune de 100 Euros (cent Euros)

L'apporteur s'engage à libérer le capital dans un délai maximum de 3 ans en une ou plusieurs fois.

Article 7 - Apports

Apports en numéraire :

3.510 Euros (Trois Mille cinq cent dix Euros)

M. Agostinho DA SILVA apporte et verse à la société une somme totale de 3.510 Euros (Trois Mille cinq cent dix Euros).

La partie libérée du capital social souscrit en numéraire versée de 3.510 Euros (Trois Mille cinq cent dix Euros), a été déposée le 5 décembre 2017 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, dont les coordonnées sont les suivantes :

Compte spécial bloqué numéro 22483678992

Banque Populaire Rives de Paris

Agence de Vanves

Un Certificat de dépôt est annexé aux présents statuts.

Cet apport provient de la communauté de biens existant entre l'apporteur et sa conjointe, Aurore DA SILVA, qui a été préalablement avertie de cet apport par lettre remise en mains propres le 13 novembre 2017 comportant toutes précisions utiles quant aux finalités et modalités de l'opération d'apport. L'original de cette lettre est annexé aux présents statuts.

Par lettre remise en mains propres en date du 15 novembre 2017, Mme Aurore DA SILVA, conjointe de l'apporteur, a renoncé expressément à la faculté d'être personnellement associée, pour la moitié des parts souscrites.

L'original de cette lettre est annexé aux présents statuts.

ADS

Article 8 - Désignation et pouvoirs du Président - Direction générale

Le premier Président est l'associé unique, M. Agostinho DA SILVA

La durée de son mandat est de 99 ans.

Le Président est chargé de représenter la société dans tous ses rapports avec les tiers et il dispose de tous les pouvoirs.

Il est précisé que le Président, M. Agostinho DA SILVA, a suivi le stage obligatoire de Préparation à l'installation le 1^{er} décembre à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Cette attestation est jointe aux présents statuts.

En outre, il peut désigner un directeur général qui assure la direction générale de la société et auquel Il peut déléguer tous pouvoirs pour représenter la société envers les tiers.

Article 9 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Article 10 - Comptes sociaux

Le président doit veiller à ce qu'une comptabilité conforme aux lois en vigueur soit tenue.

Il doit établir le bilan, le compte de résultats, les annexes et le rapport de gestion dans le mois qui suit la clôture de chaque exercice.

Article 11 - Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts.

La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 12 - Frais et formalités de publicité

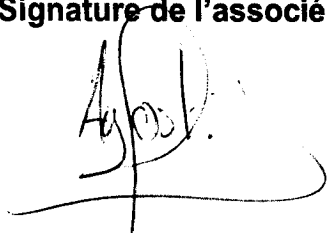
Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Les Lilas, le 15 novembre 2017.

En 3 exemplaires originaux.

Signature de l'associé



LISTE DES ANNEXES

1. **Bail de l'habitation du Président (4 pages)**
2. **Demande au bailleur pour domiciliation de la société**
3. **Autorisation du bailleur pour domiciliation de la société**
4. **Certificat de dépôt sur compte bancaire du capital social**
5. **Copie Carte nationale d'identité - Président Agostinho DA SILVA**
6. **Déclaration de non condamnation, de filiation et de situation matrimoniale - Président Agostinho DA SILVA**
7. **Curriculum vitae - Président Agostinho DA SILVA**
8. **Copie Carte nationale d'identité - Aurore DA SILVA, sa conjointe**
9. **Courrier d'information d'Agostinho DA SILVA à Aurore DA SILVA, sa conjointe**
10. **Courrier de renonciation de gérance d'Aurore DA SILVA à Agostinho DA SILVA, son conjoint**
11. **Attestation de suivi du Stage obligatoire de Préparation à l'installation**
12. **Liste des souscripteurs**
13. **Avis de parution de l'annonce de création au journal officiel**

Ad